



### **Drapeau de l'Organisation internationale de la francophonie**

*« La structure visuelle des cinq bandes s'appuyant les unes sur les autres dans une démarche cohérente véhicule de façon spectaculaire la notion d'entraide et de collaboration harmonieuse. Les cinq couleurs franches, rappelant les diverses couleurs des drapeaux des États et gouvernements participant au Sommet apportent une dimension internationale au symbole et représentent bien les cinq continents auxquels appartiennent les partenaires de la Francophonie ».*

L'emblème de la Francophonie a été initialement créé en 1987 par la firme québécoise Verge-Lebel et associés Inc., (description citée ci-dessus) comme logo du Sommet de la Francophonie de Québec. Les Instances de la Francophonie (Comité de suivi du Sommet de Dakar, 1990) ont décidé d'adopter l'emblème du Sommet de Québec pour l'ensemble de la Francophonie institutionnelle et en ont décrit l'utilisation comme suit : « L'emblème est réservé aux Sommets et à leurs manifestations officielles. Il est étendu aux institutions de la Francophonie qui ont un rapport direct avec le Sommet : ACCT (devenue Organisation internationale de la Francophonie), Aupelf-Uref (devenue Agence universitaire de la Francophonie), Cirtef, TV5, Université Senghor, IEPF, Confemen, Confejes, Forum francophone des Affaires, etc.) ». « Les pays du Sommet qui désirent marquer, par l'utilisation de l'emblème, leur appartenance à la Francophonie, pourront également l'utiliser. Ces utilisateurs auront toujours la possibilité d'associer l'emblème à leur propre signe distinctif ».

Pour en connaître davantage voir :

<http://www.francophonie.org/>